



## La tombe est la première des étapes de l'au-delà. S'il en est sauvé, ce qui suivra sera plus facile ; sinon, ce qui viendra sera plus rude.

Hâni', l'esclave de 'Uthmân (qu'Allah l'agrée) relate que lorsque 'Uthmân (qu'Allah l'agrée) se tenait debout devant une tombe, il pleurait tellement qu'il en mouillait sa barbe. On lui dit : « Tu évoques le Paradis et l'Enfer sans verser une larme, et tu pleures devant ça ? - Il répondit : Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : "La tombe est la première des étapes de l'au-delà. S'il en est sauvé, ce qui suivra sera plus facile ; sinon, ce qui viendra sera plus rude." »

[Bon] [Rapporté par Ibn Mâjah - Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par Aḥmad]

Quand 'Uthmân (qu'Allah l'agrée) se tenait debout devant une tombe, il pleurait tellement qu'il en mouillait sa barbe. On lui dit : « Tu évoques le Paradis et l'Enfer sans verser une larme, et tu pleures devant la tombe ? » Il répondit : « Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : "La tombe est la première des étapes de l'au-delà." » Si l'individu sort sain et sauf de la tombe et de ses dures épreuves et supplices, « ce qui suivra sera plus facile ». En effet, s'il avait des péchés, ils auront été expiés par les supplices de la tombe. Par contre, si l'individu n'est pas tiré d'affaire et qu'il n'échappe pas aux supplices de la tombe et n'y expie pas non plus ses péchés de sorte qu'il lui en reste certains méritant le châtement, alors « ce qui viendra sera plus rude », car les supplices de l'Enfer sont effectivement plus difficiles.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/11205>

